



Commune de
Crans

Crans, le 18 mai 2026.

Conseil communal

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Dans sa séance du **18 mai 2026**, le Conseil communal de Crans a pris la décision suivante :

Le Conseil communal

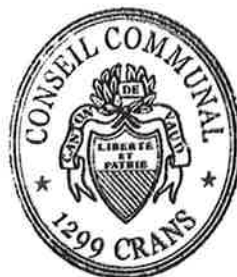
- Vu** le préavis N° 54/26 relatif à la demande d'un crédit de CHF 152'960.- (TTC), intégralement remboursable par le Canton pour les travaux en forêt de protection sur les rives du Nant de Riond ;
- Ouïs** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Attendu** qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide:

1. d'approuver le préavis N° 54/26 accordant un crédit de CHF 152'960 (TTC) ;
2. dans l'attente du remboursement, de porter le montant de CHF 152'960.- (TTC) sur le compte N° 1405 Forêts « nouveau compte MCH2 ».

Le Président

Henri BOSSERT



La secrétaire

Fabienne VIONNET

Demande de référendum (Base légale art.160, 161 et suivants LEDP)

Annonce à la municipalité

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, par cinq électeurs constituant le comité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, **dans les dix jours** qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a.